



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mars 2007
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-septième session

11 juin-6 juillet 2007

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui expose les activités entreprises par divers organismes des Nations Unies depuis mai 2006 à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, s'articule autour des neuf modules thématiques définis dans le cadre du mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, convoqué par la Commission économique pour l'Afrique. Ces modules correspondent dans l'ensemble aux priorités du Nouveau Partenariat.

Le rapport montre comment les organismes des Nations Unies intègrent de plus en plus leurs stratégies à l'appui du Nouveau Partenariat et s'efforcent de coordonner leurs activités au niveau national et celles qui sont entreprises aux niveaux sous-régional et régional.

* E/AC.5/2007/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 60/57 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée, sur la recommandation du Comité du programme et de la coordination, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session, et par la suite tous les ans, un rapport sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Par la suite, dans sa résolution 61/229, l'Assemblée a demandé au système des Nations Unies de continuer à aider l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les pays africains à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat, et a prié le Secrétaire général de renforcer la cohérence des activités du système pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose de façon détaillée les activités que les organismes des Nations Unies ont entreprises depuis mai 2006 pour appuyer le NEPAD. Cet appui est articulé autour des modules thématiques adoptés par les organismes des Nations Unies opérant en Afrique, qui correspondent dans l'ensemble aux priorités du Partenariat. Deux modules ont été ajoutés lors de la septième réunion du mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies, qui a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2006 (voir par. 70 ci-après).

A. Développement des infrastructures

3. Le module thématique du développement des infrastructures est divisé en quatre sous-groupes consacrés aux transports, à l'informatique, à l'énergie et à l'eau et l'assainissement.

4. L'appui financier de la Banque mondiale au NEPAD consiste à accorder des prêts à des projets régionaux spécifiques. Les projets régionaux approuvés par la Banque depuis mai 2006 comprennent le projet sur la sécurité des transports aériens en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le projet d'aménagement polyvalent du bassin du fleuve Sénégal et deux projets à l'appui de l'interconnexion des réseaux électriques en Afrique de l'Ouest. La Banque met actuellement au point un certain nombre de projets concernant les transports, le commerce, l'énergie, l'eau, les télécommunications, le secteur financier et l'agriculture qui porteront sur les deux prochaines années et coûteront environ 1 milliard 120 millions de dollars, y compris des projets concernant les secteurs prioritaires du Plan d'action à court terme pour les infrastructures, la mise en œuvre du Programme global de développement agricole en Afrique de l'Ouest et la gestion des ressources hydrauliques du bassin du Niger.

5. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) joue un rôle actif dans le secteur des transports en facilitant le développement des capacités des communautés économiques régionales et en renforçant l'exécution des projets d'infrastructure. Les projets prioritaires comprennent Comtel, l'initiative du bassin du Nil et le renforcement de l'Association des parties prenantes pour la facilitation du

commerce. La CEA s'est également attachée à améliorer l'efficacité des couloirs de transport en éliminant les obstacles physiques et autres et en appliquant le concept de « poste frontière unique ». Elle a fourni une assistance technique aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine pour organiser la première Conférence des ministres africains responsables du transport ferroviaire (Brazzaville, avril 2006) ainsi que la table ronde ministérielle et deux séminaires de haut niveau sur le développement des infrastructures et l'intégration régionale (Burkina Faso, mai 2006). Le programme vise à mettre durablement en place des réseaux intégrés de transport et d'autres infrastructures reliées aux pôles économiques d'un pays ou d'une sous-région.

6. L'Organisation maritime internationale (OMI) a organisé au Nigéria (mai 2006) et au Bénin (juillet 2006) deux séminaires sous-régionaux sur la sécurité maritime et la facilitation du trafic maritime. Des missions d'assistance technique et de services consultatifs pour la mise à jour des lois et règlements sur la marine marchande ont été envoyées en Guinée-Bissau, à Madagascar, en Ouganda et au Soudan. L'OMI a évalué les besoins en infrastructure d'un certain nombre de pays afin de les aider à établir des procédures pour les opérations de recherche et de sauvetage internationales. De plus, l'OMI a dépêché en Côte d'Ivoire et au Libéria, en septembre 2006, des missions d'évaluation chargées d'examiner la mise en place d'un centre de coordination des sauvetages maritimes et d'un sous-centre en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

7. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fourni un appui dans le domaine de la sécurité aérienne grâce à divers projets de coopération technique, tels que le Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité qui concerne le renforcement des capacités de contrôle de la sécurité aérienne. Deux projets de ce programme sont pleinement opérationnels en Afrique de l'Ouest et un autre, en Afrique centrale, le sera en 2007. Au cours de la période considérée, l'OACI a réalisé dans des États africains neuf audits relevant du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité de l'OACI.

8. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a appuyé l'initiative du NEPAD concernant l'informatique à l'école et a fourni des bourses pour que les contacts nationaux rencontrent leurs partenaires ainsi que des fonds pour couvrir les dépenses relatives aux experts chargés de lancer l'initiative dans les pays. L'UIT a également aidé la Commission sur l'informatisation de l'Afrique à mettre au point un cadre pour la formation des enseignants. L'UIT, la CEA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont organisé en commun un atelier régional sur les indicateurs qui s'est tenu en Éthiopie en mars 2007. La CEA a coordonné la mise au point du Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir. Le Plan d'action, adopté par les ministres africains de l'informatique, est considéré comme constituant la feuille de route de l'informatisation de l'Afrique à l'horizon 2015. La CEA a également aidé les communautés économiques régionales à élaborer leurs politiques sous-régionales en matière d'informatique.

9. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de renforcer la capacité de ses membres de gérer le développement de leur secteur énergétique en se consacrant avant tout à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et à élargir l'accès à une énergie peu coûteuse. Un projet d'évaluation a été lancé

dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire. Les activités du projet seront exécutées par l'AIEA en partenariat avec le secrétariat du NEPAD, la Commission africaine de l'énergie et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/DI). Le projet vise à appuyer les parties à l'accord en vue d'élaborer des stratégies énergétiques nationales et de renforcer les capacités institutionnelles de planification énergétique.

10. Dans le cadre du mécanisme Énergie ONU/Afrique, la CEA et l'AIEA ont réalisé un atelier régional en Éthiopie, en décembre 2006, sur la planification intégrée de l'énergie et de l'électricité en Afrique. Il s'agissait de renforcer la capacité des planificateurs afin d'intégrer efficacement le domaine du développement durable dans la planification des investissements pour l'industrie de l'électricité aux niveaux régional et national.

11. Des plans de gestion intégrée des ressources hydrauliques au niveau des bassins fluviaux sont en cours d'élaboration avec l'appui de la CEA et l'aide financière de la Banque africaine de développement (BAfD) et de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne. La CEA s'occupe également de renforcer les capacités des membres d'aménager et de gérer les ressources en eau en encourageant la mise en œuvre du programme sur les perspectives de l'Afrique dans le domaine de l'eau à l'horizon 2025. La CEA fournit une aide aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux agences de bassin en ce qui concerne les stratégies et plans de gestion intégrée des bassins hydrographiques et des bassins versants.

12. L'aide de l'AIEA a permis à de nombreux pays d'Afrique d'évaluer le volume de leurs ressources en eaux souterraines et de surface et d'élaborer des stratégies nationales de gestion. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé en juillet 2006 un projet sur la formulation d'un programme d'action pour la gestion intégrée des eaux partagées de l'aquifère nubien, dont l'AIEA est chargée de l'exécution. Le Fonds pour l'environnement mondial a consacré un montant de 975 000 dollars pour appuyer une étude sur l'aquifère gréseux nubien dans l'Afrique du Nord-Est (Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Soudan et Tchad) qui examinera les problèmes transfrontières et les possibilités de solution pour mieux gérer l'aquifère.

B. Gouvernance

13. Les organismes chargés du module thématique de la gouvernance ont donné la priorité au renforcement des systèmes d'administration publique et à la promotion du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

14. Le PNUD fournit un appui technique au Groupe d'éminentes personnalités et au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Il a participé au lancement de ce dernier en Afrique du Sud, en Algérie, au Lesotho et au Mozambique et a contribué à l'établissement de profils de pays et de documents de synthèse. En outre, il a appuyé un certain nombre de pays dans leurs processus d'auto-évaluation nationale en fournissant un appui institutionnel aux points de contact du Mécanisme et en créant des structures nationales de supervision.

15. En collaboration avec la BAfD et la CEA, le PNUD a organisé, en mars 2007, une réunion consultative en Tunisie pour examiner les moyens d'appuyer la mise en

œuvre du programme d'action du Ghana, du Kenya et du Rwanda qui ont achevé le processus d'évaluation intra-africaine. Conformément au mandat que lui a confié le Forum de l'évaluation intra-africaine, le PNUD a créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer la mise en œuvre du Mécanisme. En février 2007, des contributions avaient été reçues de l'Algérie, du Lesotho, du Malawi, du Sénégal, du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

16. La CEA a contribué au succès du lancement des processus d'évaluation intra-africaine au niveau des pays; elle a aidé à renforcer les capacités du secrétariat du Mécanisme; elle a fourni des compétences essentielles dans les domaines de la gouvernance politique et économique; et elle a dégagé les enseignements essentiels tirés au niveau institutionnel et à l'échelle du processus. Au titre du projet concernant le suivi des progrès vers la bonne gouvernance en Afrique, la CEA a entrepris une étude d'évaluation de l'état de la gouvernance dans 28 pays. La deuxième phase, lancée en 2006, a permis d'ajouter 12 pays à l'étude. La méthode quantitative et qualitative mise au point par la CEA pour rassembler des données constitue une référence utile et un apport précieux pour la mise au point des outils d'évaluation intra-africaine.

17. En collaboration avec les parlements et ministres africains, l'Association pour l'administration et la gestion publiques en Afrique et la Commission de l'Union africaine, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a appuyé l'exécution du programme de gouvernance et d'administration publique du NEPAD. Le Département et le Parlement panafricain collaborent au renforcement des systèmes d'information parlementaire. Une conférence sur la planification et la budgétisation du développement en participation s'est tenue au Lesotho en août 2006 afin de renforcer les capacités de direction.

C. Paix et sécurité

18. Les membres du sous-groupe de l'intervention humanitaire et du relèvement après les conflits, présidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a contribué à la mise au point de la politique globale de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement après les conflits, que le septième Sommet de l'Union a adoptée à Banjul (25 juin-2 juillet 2006). À la suite de l'adoption des principes directeurs, les membres du sous-groupe ont participé à des consultations sur la mise au point d'une stratégie de mise en œuvre de la nouvelle politique.

19. Le HCR a établi des rapports d'évaluation préliminaire sur l'état de la reconstruction et du développement après les conflits en Angola, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Libéria, en Sierra Leone et au Soudan. Les rapports sur la situation en Ouganda et au Tchad devraient être achevés en avril 2007. Le texte définitif sera distribué à un grand nombre de parties prenantes afin de faciliter la planification et la mise en œuvre des nouvelles initiatives en matière de relèvement, de reconstruction et de développement.

20. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a réuni des groupes d'experts et a lancé une stratégie de mobilisation afin d'attirer l'attention sur certaines questions essentielles touchant la paix et la sécurité. En particulier, il a organisé en Égypte, en juin 2006, une réunion chargée d'examiner la question fondamentale de

l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les pays sortant d'un conflit en vue de promouvoir la paix et le développement durable. Le Bureau a également tenu en Namibie, en novembre 2006, une réunion qui a souligné le rôle positif que la jeunesse peut jouer dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le développement durable.

21. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé en 2006 à démobiliser et réintégrer des milliers d'enfants au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Soudan et dans d'autres pays. Au Libéria, 92 % des quelque 10 000 enfants démobilisés ont reçu une aide sous forme notamment de formations diverses et de scolarisation.

22. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) continue d'appuyer la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de reconstruction. Il a appuyé la participation d'organisations de femmes à l'évaluation commune des besoins en Somalie et, en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a rassemblé plus de 40 experts afin d'élaborer des priorités fondamentales pour les problèmes d'égalité entre les sexes dans les programmes de reconstruction après les conflits. Par la suite, les ministres des questions féminines des pays de l'IGAD ont adopté une déclaration sur l'importance de l'inclusion des femmes dans les processus d'évaluation commune des besoins. De plus, l'appui soutenu d'UNIFEM à l'intégration du principe de l'égalité des sexes, lors de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs (Dar es-Salaam, novembre 2004), a abouti à l'adoption de deux lois types qui entendent protéger les femmes des violences sexuelles et garantir les droits de propriété des réfugiées rentrant chez elles.

23. Eu égard à l'importance accordée par le NEPAD à la sécurité maritime, l'OMI a fourni à un certain nombre de pays une assistance technique en matière de sécurité maritime et portuaire. Une mission d'évaluation des besoins dans ce domaine a été effectuée en Guinée équatoriale en août 2006 et a été suivie d'un atelier national de formation des formateurs. Deux missions consultatives chargées d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de surveillance des côtes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ont été organisées au Sénégal et en Côte d'Ivoire et suivies d'un atelier sous-régional sur l'application de mesures spéciales visant à renforcer la sécurité maritime dans les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (février 2007). L'OMI et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont organisé conjointement au Sénégal, en octobre 2006, un forum sur la mise en place d'un réseau sous-régional intégré de surveillance des côtes des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

24. L'objectif essentiel de ce module thématique est d'appuyer les efforts visant à accroître la sécurité alimentaire et le développement agricole.

25. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a coopéré étroitement avec la CEA, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondiale (PAM) pour préparer le Sommet de la sécurité alimentaire organisé par l'Union africaine et le NEPAD (Nigeria, décembre 2006). À l'issue de ce sommet, les pays ont confirmé leur engagement en faveur du

Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et du renforcement de la collaboration entre les organismes, en particulier la FAO, la BAfD, le FIDA et le PAM. Le PAM, la FAO, le FIDA et le secrétariat du NEPAD ont également aidé la Commission de l'Union africaine à établir un rapport sur l'état de la sécurité alimentaire qui a été approuvé par le septième Sommet de l'Union africaine. La FAO a aidé à mettre au point des programmes d'investissement nationaux à moyen terme et des profils de projets d'investissements bancables afin d'accélérer la mise en œuvre au niveau national du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. En janvier 2007, le processus avait été achevé dans 51 pays et environ 200 profils de projets d'investissements bancables avaient été établis, représentant un portefeuille d'investissement d'environ 10 milliards de dollars. Les réunions d'experts et de ministres de l'agriculture africains tenues par la FAO et l'Union africaine au Gabon, en novembre 2006, ont examiné des mesures visant à accélérer la mise en œuvre du Programme.

26. L'appui du PAM s'est concentré sur deux domaines prioritaires : d'une part, stimuler la production agricole grâce à l'achat et à l'utilisation d'aliments produits sur place pour les écoles et les programmes de santé (initiative du NEPAD concernant l'alimentation scolaire à l'aide de produits locaux); d'autre part, promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le commerce d'aliments de base et renforcer la capacité de résister aux crises alimentaires grâce à la constitution de réserves de denrées aux niveaux national et régional. Parmi les 10 pays pilotes choisis au départ par le NEPAD pour appliquer cette initiative, le Ghana, le Nigéria et l'Ouganda ont établi des propositions de projets avec l'appui technique du PAM. En 2006, grâce à des missions d'appui technique, le PAM a continué de fournir une aide au Nigéria. Un protocole d'accord avec les responsables du Programme national d'alimentation scolaire du Ghana est en cours d'établissement afin de procéder en commun à l'identification des bénéficiaires et d'harmoniser les stratégies, les apports et les activités de suivi. En Éthiopie, au Mali, en Ouganda et au Sénégal, le PAM encourage la production de denrées locales par d'importants achats annuels de céréales et de légumineuses pour les programmes d'alimentation scolaire et autres activités bénéficiant d'une assistance du PAM.

27. En 2006, le FIDA a financé en Afrique 14 programmes à hauteur de 224 millions de dollars et a fourni des dons d'environ 4 millions de dollars. En juin 2006, le FIDA, la Fondation Rockefeller et le Centre international de développement des engrais ont fourni des compétences techniques et un appui financier pour organiser au Nigéria le Sommet sur les engrais en Afrique. Le FIDA devrait également participer à la mise au point et au financement d'activités de suivi de la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte en Afrique. Il continue à appuyer le renforcement des capacités des partenaires du NEPAD aux niveaux local, national et régional. Donnant suite à ses travaux avec les organisations de cultivateurs, le FIDA a créé en 2006 le Forum des cultivateurs (qui est un mécanisme mondial de consultation sur le développement rural et la réduction de la pauvreté à partir de la base).

28. Le FIDA joue un rôle capital dans l'initiative concernant le nouveau riz pour l'Afrique, la diffusion de techniques de traitement et le développement des marchés régionaux du manioc. Il a obtenu de l'Italie un financement de 1,3 million de dollars pour un programme de trois ans visant à catalyser l'impact du portefeuille d'investissements du FIDA sur le manioc, d'un montant d'environ 106 millions de dollars, par le renforcement des innovations et des pratiques optimales. Dans le

domaine des agro-industries, les activités réalisées par l'ONUDI en 2006 ont porté sur le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie. L'accent a été mis sur l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et du potentiel de création de revenu des agro-industries.

29. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a continué d'exécuter le projet pilote de promotion et de protection des indications géographiques au Burkina-Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Ce projet vise à commercialiser la production agricole traditionnelle, à promouvoir les produits grâce à l'amélioration de la commercialisation et des marques, à développer les groupes d'intérêts professionnels et à rechercher des investissements pour promouvoir et commercialiser les produits à valeur ajoutée par la protection de la propriété intellectuelle.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

30. Ce nouveau module thématique, mis au point en novembre 2006 et faisant l'objet de réunions convoquées par l'ONUDI, appuie les efforts visant à renforcer les capacités de production et à améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés étrangers.

31. L'ONUDI a poursuivi ses programmes d'assistance technique dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique qui vise à accroître la valeur ajoutée par transformation dans certains secteurs industriels identifiés des cinq sous-régions. En décembre 2006, deux groupes d'experts se sont réunis en Afrique du Sud et au Cameroun, sous les auspices de l'ONUDI, du NEPAD, de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, afin de faciliter l'intégration régionale et de définir une stratégie permettant d'améliorer les résultats industriels dans les sous-régions de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

32. En 2006, les activités d'assistance technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en Afrique représentaient environ 37 % de son assistance technique liée au commerce. La CEA a aidé les pays à préparer les conférences ministérielles de l'OMC et a organisé des ateliers et des réunions de réflexion rassemblant experts et négociateurs afin d'établir des positions communes et de renforcer le pouvoir de négociation des pays africains. La CEA a également mis en place une perspective africaine pour plusieurs cours de politique commerciale à court terme organisés par l'OMC et la BAfD à l'intention des pays d'Afrique.

33. La CNUCED a assuré un appui technique pour le développement du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et la création du réseau mondial de banques d'export-import et d'institutions financières pour le développement, auquel participent plusieurs institutions financières africaines nationales et régionales. Des services consultatifs ont été fournis aux pays sur l'aide de l'OMC en matière d'initiatives commerciales. La CNUCED a également assuré une aide à l'Union douanière d'Afrique australe lors des négociations avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), ainsi qu'à la SADC pour le renforcement des institutions et des capacités concernant le commerce des services. Dans le cadre des négociations consacrées aux accords de partenariat économique entre les pays d'Afrique, des

Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne, la CNUCED a contribué sur le plan technique à plusieurs réunions.

34. Dans le cadre du Programme conjoint d'assistance technique intégrée, la CNUCED a organisé diverses activités pour renforcer les capacités des institutions, des ressources humaines et des entreprises au Botswana, au Cameroun, au Malawi, au Mali, à la Mauritanie, au Mozambique, au Sénégal et à la Zambie afin de leur permettre de mettre en œuvre les accords de l'OMC, d'en tirer parti et de jouer un rôle actif dans le Cycle de négociations de Doha. Afin de promouvoir la diversification des exportations, des projets ont été mis en œuvre en Guinée, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie pour aider les exportateurs à se conformer aux exigences sanitaires et phytosanitaires et aux normes du secteur privé. La CNUCED a achevé l'examen des politiques d'investissement pour le Maroc, le Rwanda et la Zambie. En 2006, l'Algérie, le Botswana, l'Égypte, le Kenya, le Lesotho, le Maroc, le Nigéria, l'Ouganda et le Rwanda ont reçu une assistance complémentaire afin de mettre en œuvre les recommandations qui les concernaient. La CNUCED a fourni des services consultatifs sur la promotion des investissements et la bonne gouvernance au Botswana, à Djibouti, à l'Éthiopie et au Mali.

35. La CNUCED contribue au développement du secteur privé par l'intermédiaire du programme EMPRETEC, grand programme intégré de renforcement des capacités visant à créer des structures viables pour promouvoir un secteur privé dynamique et des compétences en matière d'entreprise. Il existait en 2006 13 centres opérationnels EMPRETEC en Afrique, dans les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Éthiopie, Ghana, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe. Des représentants africains d'EMPRETEC ont lancé une initiative de mise en réseau régionale, « Forum EMPRETEC pour l'Afrique ». L'ONUDI a continué de mettre l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des petites industries, en particulier sur les pratiques efficaces d'octroi de licences, les services consultatifs fournis par le secteur privé, l'application de l'informatique et la formation technique des jeunes et des femmes.

F. Environnement, population et urbanisation

36. Les travaux consacrés à ce module thématique sont concentrés sur la promotion des politiques de développement durable en Afrique, l'accent étant mis principalement sur le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD concernant l'initiative pour l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a collaboré étroitement avec des organisations sous-régionales afin d'aider à mettre au point les plans d'action sous-régionaux qui doivent être approuvés par les sous-régions. Le PNUE appuie également le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mozambique à élaborer leurs plans d'action nationaux et lancer certains projets et programmes.

37. En tant que secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le PNUE appuie la mise en œuvre des décisions et du programme de la Conférence. La onzième session ordinaire de la Conférence a été organisée par le PNUE en mai 2006 au Congo, en collaboration avec l'Union africaine. Cette réunion avait pour objectif de permettre aux ministres de l'environnement de passer en revue la situation et de donner des directives permettant de renforcer la mise en

œuvre du Plan d'action du NEPAD concernant l'environnement et d'examiner la gestion des nouvelles initiatives environnementales. De plus, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place du Fonds africain pour l'environnement qu'il est proposé de créer.

38. Eu égard à l'importance de la gestion après les conflits, le PNUE a participé au processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en appuyant l'intégration des questions d'environnement dans les protocoles et les programmes d'action et en entreprenant des études d'impact au Libéria, en Somalie et au Soudan. Il a également continué d'appuyer l'exécution du Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique, dans le contexte du Plan d'application de Johannesburg et du Plan d'action du NEPAD. Cette initiative a permis d'organiser des tables rondes nationales et sous-régionales sur la consommation et la production durables. Le Programme-cadre a été lancé en Éthiopie en mai 2006.

39. Afin de préparer les pays à renforcer la sécurité de la navigation maritime et à mieux préserver l'environnement, l'OMI a aidé un certain nombre d'États du pavillon par des cours de formation sur la prévention de la pollution des mers et la protection de l'environnement marin. En 2006, une aide a été fournie à la Sierra Leone pour mettre en place un plan d'intervention d'urgence en cas de marée noire. Un atelier régional a été organisé au Gabon, en avril 2006, sur la préparation, l'intervention et la coopération en cas de marée noire pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Un atelier régional sur les plans d'urgence en cas de marée noire a eu lieu en novembre 2006 au Kenya. En ce qui concerne la préservation de l'environnement, l'ONUDI exécute un projet visant à lutter contre l'épuisement des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières dans le grand écosystème marin du golfe de Guinée, ainsi qu'un projet de renforcement des capacités pour assurer la gestion intégrée des côtes en Afrique.

40. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé la Commission de l'Union africaine à produire la deuxième édition du rapport sur la population africaine (2006). Un appui financier a été fourni au secrétariat du NEPAD pour l'aider à renforcer les capacités de ses conseillers concernant la gestion des questions d'égalité entre les sexes, à intégrer dans tous les secteurs la santé de la procréation et la lutte contre le VIH/sida et à élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation pour le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Fonds a également appuyé la mise en place de stratégies sous-régionales de santé reproductive et sexuelle pour la SADC et l'IGAD.

41. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) continue ses activités de coopération technique et de développement en mettant l'accent sur le développement urbain et l'amélioration du logement, l'appui à la bonne gouvernance au niveau local et à la sécurité urbaine, l'assainissement des taudis, la formation et le renforcement des capacités pour la fourniture efficace de logements et la décentralisation et le renforcement des autorités locales. ONU-Habitat coordonne l'organisation de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain. La Conférence s'est réunie en avril 2006 au Kenya pour examiner la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et les stratégies visant à satisfaire à l'engagement pris au sujet des taudis lors du Sommet d'examen du Millénaire; il s'y est manifesté une

volonté politique accrue de faire face au problème des taudis qui est l'un des domaines prioritaires en matière de logement dans l'ensemble du monde.

42. Le programme du NEPAD sur les villes constitue un élément majeur des efforts d'ONU-Habitat pour appuyer le NEPAD. Le rapport sur la première phase du Programme a été présenté à la troisième session du Forum urbain mondial (Canada, juin 2006) dont les participants ont recommandé de renforcer les liens entre les aspects normatifs et les aspects opérationnels. Une session de suivi du Programme a été organisée en septembre 2006 à Nairobi, dans le cadre du quatrième Sommet Africités, afin de commercialiser le concept de « Villes du NEPAD », c'est-à-dire des villes africaines capables de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

43. La deuxième phase du Programme consistera surtout à accélérer le processus de prise en charge au niveau local; à promouvoir les villes du NEPAD en tant que moteurs de croissance et outils d'intégration régionale; à sensibiliser les autorités et les communautés locales à la pertinence des objectifs du NEPAD pour le développement de l'Afrique; et à renforcer les capacités des autorités locales d'aider les gouvernements à réaliser les objectifs du NEPAD et à gérer la fourniture des services de base. Comme cette deuxième phase n'est pas encore financée, ONU-Habitat s'est mis en rapport avec divers partenaires afin d'ouvrir la voie à des activités communes de collecte de fonds.

G. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

44. L'action au titre de ce module thématique porte sur trois grands domaines, à savoir l'éducation, l'emploi et la santé, y compris la lutte contre le VIH/sida.

45. Après avoir contribué largement à la mise au point du plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique, l'UNESCO a participé aux groupes de travail correspondant aux domaines d'activité de la Décennie, qui sont les suivants : égalité des sexes et culture; éducation et systèmes de gestion; perfectionnement, éducation et formation des enseignants; enseignement supérieur; enseignement et formation techniques et professionnels; programmes d'enseignement et matériel didactique; et gestion de la qualité. Le plan d'action a été adopté par la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine au Mozambique en septembre 2006.

46. Trois importantes initiatives en faveur de l'éducation pour tous continuent d'être mises en œuvre au cours de la période biennale 2006-2007. Il s'agit de Literacy Initiative for Empowerment (LIFE) (Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir), de Teacher Training Initiative in Sub-Saharan Africa (Initiative sur la formation d'enseignants en Afrique subsaharienne) et de Global Initiative on HIV/AIDS and Education (Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation). L'Initiative pour l'alphabétisation est un programme d'action qui s'adresse aux pays ayant un taux d'alphabétisation faible et une population nombreuse, qui ont lancé des programmes d'alphabétisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

47. L'Université des Nations Unies a élaboré une proposition de projet en vue de la création d'un centre d'innovation en matière d'appui à l'éducation, initiative

conjointe proposée par le Japon. Le centre proposé vise à renforcer l'enseignement supérieur en Afrique afin qu'il contribue plus efficacement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des propositions plus détaillées seront examinées lors d'une conférence qui sera organisée en juin 2007 et à laquelle participeront des représentants d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur d'Afrique.

48. L'Institut virtuel de la CNUCED, en coopération avec l'Université de Dar es-Salaam, a organisé, à l'intention des enseignants d'université et des chercheurs, un atelier de perfectionnement sur l'économie de la production et du commerce des produits de base. En coopération avec la CEA, un atelier sur la gestion des ressources minérales a été organisé au Mozambique. La série de programmes a été mise à l'essai en 2006 lors d'ateliers régionaux tenus en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal avec le concours de 50 professeurs d'économie qui donneront les cours.

49. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'attache à contribuer à faire de l'emploi un objectif essentiel du NEPAD et à montrer comment la promotion de l'emploi, la protection sociale et la réduction de la pauvreté peuvent être abordées de manière intégrée et synergique.

50. Le NEPAD ayant mis l'accent sur le rôle central que joue le secteur privé en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois en Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a réalisé une étude sur la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD, qui a été présentée en octobre 2006. Plusieurs mesures y sont proposées en vue d'associer davantage le secteur privé aux activités, notamment l'établissement de partenariats efficaces et novateurs, le renforcement des capacités des gouvernements et des communautés économiques régionales pour leur permettre d'établir des partenariats avec le secteur privé et la fourniture de capitaux à long terme pour financer les principaux projets du NEPAD. Le Bureau a récemment lancé une étude de suivi sur la suite donnée par le secteur privé au NEPAD.

51. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a aidé les pays et les organisations régionales d'Afrique à préparer le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu en septembre 2006 à New York. Dans ce contexte, un atelier sur les migrations, le développement et la réduction de la pauvreté a été organisé en collaboration avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, au Sénégal en août 2006. L'OIM a également contribué à l'élaboration du document-cadre sur les politiques de migration en Afrique, qui servira d'orientation à l'Union africaine, à ses États membres, au NEPAD et aux communautés économiques régionales pour l'élaboration de politiques en matière de migration. L'OIM a également fourni un appui technique aux réunions ministérielles et d'experts organisées en 2006 par la Commission de l'Union africaine en vue d'élaborer une position commune africaine sur les migrations et le développement.

52. Face à l'augmentation des taux d'émigration des prestataires de soins de santé, l'OIM a renforcé ses activités. C'est ainsi qu'en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OIT, elle a établi un rapport sur le renforcement de l'appui politique au perfectionnement du personnel de santé en vue de lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique. Lors d'une consultation technique sur le rapport, tenue en mars 2007, des recommandations ont été formulées, qui seront présentées à la réunion des ministres de la santé de l'Union

africaine en avril 2007, dont l'un des thèmes est l'émigration du personnel de santé. Par ailleurs, en octobre 2006, l'OIM a lancé un dialogue sur le rôle de la diaspora dans la reconstruction du secteur de la santé en République démocratique du Congo.

53. À la réunion consultative continentale sur l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien y afférent, organisée par l'Union africaine avec l'assistance technique et financière du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'OMS en mars 2006, a été adopté l'Engagement de Brazzaville, qui fixe l'orientation de la politique relative au VIH et au sida et définit les objectifs de l'accès universel pour l'Afrique à l'horizon 2010. Lors du sommet sur le sida, la tuberculose et le paludisme organisé en mai 2006 au Nigéria avec l'appui technique d'ONUSIDA, les gouvernements ont adopté l'Appel d'Abuja en vue d'une action accélérée vers l'accès universel aux services concernant le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.

54. En outre, ONUSIDA a aidé l'Union africaine à élaborer le cadre stratégique et plan d'action pour de «AIDS Watch Africa», initiative lancée par huit gouvernements comme mécanisme de sensibilisation et outil permettant de surveiller les interventions face à la pandémie de sida et de mobiliser les ressources en Afrique et à l'extérieur du continent, qui a été entériné par le septième Sommet de l'Union africaine. ONUSIDA a également aidé l'Union africaine à organiser deux réunions de conseillers pour le VIH et le sida auprès des chefs d'État et de gouvernement des pays promoteurs de AIDS Watch Africa, en septembre 2006 et en février 2007, en vue de faciliter la mise au point et l'application de leurs plans de travail. Dans le souci d'établir des liens de collaboration plus étroite et plus ciblée, l'Union africaine, l'ONUSIDA et ses coparrains ainsi que la CEA ont organisé en novembre 2006 une réunion interorganisations sur la coordination et l'harmonisation des stratégies de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme au cours de laquelle la marche à suivre a été clairement définie s'agissant de l'amélioration de la coopération entre l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et d'autres organisations.

55. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a aidé une organisation ayant son siège en Afrique du Sud à lancer, de juin à août 2006, un projet à vocation artistique, par lequel les populations ont engagé un dialogue autour des questions socioculturelles touchant les femmes qui souffrent, de manière disproportionnée, du VIH et du sida. Au Zimbabwe, en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur les femmes, les filles et le VIH/sida en Afrique australe mis en place par le Secrétaire général, UNIFEM a fourni des fonds complémentaires et un appui technique pour la prise en compte des préoccupations des femmes dans les interventions nationales de lutte contre le VIH/sida en appuyant les audits de l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'éducation à l'égalité des sexes effectués par le Conseil national du sida.

56. Dans le domaine des maladies transmissibles, l'AIEA a contribué à la mise à niveau d'installations de laboratoire et au renforcement de la capacité moléculaire en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Mali, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan et en Zambie. Les techniques moléculaires isotopiques acquises ont été un facteur déterminant dans la description des vagues de tuberculose multirésistantes aux médicaments. L'AIEA participe aussi aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la pandémie du VIH/sida. En

collaboration avec l’OMS et le Programme africain pour un vaccin contre le sida, l’AIEA a prêté concours à l’Afrique du Sud, au Cameroun, à l’Éthiopie, au Kenya et au Soudan, qui collaborent à l’initiative visant à intégrer les techniques nucléaires aux fins de la mise au point d’un vaccin, à évaluer les réactions immunitaires chez les personnes infectées et à surveiller le déclenchement de la résistance aux médicaments.

57. En ce qui concerne la tuberculose, l’OMS s’est attachée à accroître l’accès aux services de traitement de brève durée sous surveillance directe et à en améliorer la qualité, et a axé son action sur les activités de collaboration intéressant la tuberculose et le VIH et les partenariats public-privé. En décembre 2006, l’OMS a appuyé l’adoption et l’application de la stratégie des services de traitement de brève durée sous surveillance directe dans tous les pays de la région.

58. L’UNICEF a axé ses efforts immédiats sur le renforcement des capacités nationales, régionales et mondiales en vue d’aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé infantile et maternelle. En collaboration avec l’OMS et la Banque mondiale, il a élaboré le cadre stratégique commun pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la survie de l’enfant en Afrique, qui sera présenté à l’Union africaine pour approbation en 2007. Le cadre vise à accélérer la mise en œuvre d’un nombre limité d’interventions à impact élevé et à faible coût qui pourraient permettre de réduire de 60 % la mortalité des moins de 5 ans.

H. Science et technologie

59. L’action au titre de ce module vise à aider l’Afrique à mettre en place et à renforcer ses capacités scientifiques et technologiques.

60. L’UNESCO a aidé le secrétariat du NEPAD et l’Union africaine à organiser plusieurs réunions en prélude au huitième sommet de l’Union africaine, sur le thème « La science, la technologie et la recherche scientifique au service du développement ». Ce sont notamment la réunion du Groupe de haut niveau du NEPAD sur la biotechnologie moderne (juillet 2006), la réunion du Groupe de haut niveau sur les centres d’excellence (août 2006), la première réunion du Comité intergouvernemental sur la science, la technologie et les indicateurs de l’innovation (septembre 2006), le dialogue interministériel sur l’établissement d’un réseau africain de centres d’excellence spécialisés en sciences et technologies de l’eau (octobre 2006), le premier Congrès des scientifiques et décideurs africains (octobre 2006) et la session extraordinaire des ministres africains de la science et de la technologie (novembre 2006).

61. Grâce à son réseau d’innovation et de connaissances, qui fonctionne actuellement à partir de trois centres sous-régionaux en Afrique de l’Est et en Afrique de l’Ouest, le Centre de recherche économique de Maastricht sur l’innovation et la technologie de l’Université des Nations Unies étudie les moyens d’intégrer systématiquement l’approche axée sur les systèmes d’innovation à l’élaboration des politiques en matière de science et technologie.

62. L’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) aide les pays à mettre en place des capacités nationales pour tirer le meilleur parti de leurs systèmes de propriété intellectuelle et faire de la propriété intellectuelle un outil stratégique de croissance économique et de développement national. Des évaluations des

systèmes de propriété intellectuelle ont été menées dans les pays ci-après : Burundi, Cameroun, Congo, Éthiopie, Gabon, Kenya, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Tchad et Zambie. Les conclusions de ces évaluations ont contribué pour beaucoup à l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

63. L'AIEA aide les pays à mettre en place des capacités techniques, institutionnelles et de gestion pour les applications de la science nucléaire et des technologies du rayonnement et des isotopes. Grâce au soutien actif de l'AIEA, une conférence de haut niveau sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable a été organisée en janvier 2007 en Algérie. Les participants ont adopté deux documents d'orientation, une déclaration et un plan d'action, qu'ils ont présenté au Sommet de l'Union africaine en janvier 2007. Ils ont réaffirmé le choix stratégique que représente pour l'Afrique l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de l'atome et ont engagé les pays à resserrer davantage leur coopération en matière d'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

64. Dans le cadre du partenariat interorganisations sur la biotechnologie pour le développement de l'Afrique, la CEA, en collaboration avec l'ONUDI, l'UNESCO, l'OMS et le PNUE, a organisé à Accra un atelier sur la biosécurité à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'atelier a permis aux pays de se familiariser avec les questions de biosécurité et de bioéthique ainsi qu'avec l'élaboration et l'application de cadres juridiques connexes et des directives nécessaires pour assurer la mise au point, le transfert et l'application en toute sécurité de la biotechnologie moderne dans la sous-région.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

65. L'objectif principal de ce module est de promouvoir le plaidoyer et l'appui international au NEPAD. La septième réunion consultative régionale des organismes des Nations Unies tenue en Éthiopie en novembre 2006 a fait ressortir la nécessité d'intensifier la campagne de plaidoyer et de communication en appui au NEPAD. Les membres du groupe du plaidoyer devraient se rencontrer en avril 2007 au Ghana en marge de l'atelier sur la coordination des communications concernant le NEPAD et le développement, organisé par le secrétariat du NEPAD en vue d'assurer une plus grande cohérence dans les activités et d'élaborer des messages clairs et des projets.

66. En sa qualité de responsable du groupe du plaidoyer, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est chargé de coordonner le plaidoyer à l'échelle mondiale en appui au NEPAD et de servir de centre de liaison au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux priorités définies par le NEPAD, le Bureau a actualisé sa stratégie de plaidoyer et de communication afin de livrer des messages au niveau mondial. Il entamera une série d'activités internes, interorganisations et mondiales en vue d'obtenir l'appui des gouvernements, des donateurs, de la société civile et des organisations internationales au développement de l'Afrique. La campagne consiste à publier sur le site Web des messages appropriés et à mettre au point d'autres outils de sensibilisation, notamment des publications, des expositions, des exposés ainsi qu'une coopération étroite avec les parlements, les universités et d'autres acteurs mondiaux.

III. Questions concernant la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Revitalisation du système des modules et renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

67. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies s'est engagé de nouveau à apporter un appui coordonné au NEPAD, comme en témoignent la mise en place du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et la revitalisation du système des modules.

68. À l'issue de consultations élargies auxquelles ont participé plusieurs organismes des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé en novembre 2006 une déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le programme décennal de renforcement des capacités s'inscrit dans le cadre de cette déclaration.

69. Les travaux et les recommandations de la septième réunion consultative régionale des organismes des Nations Unies tenue à Addis-Abeba en novembre 2006 ont porté sur cinq principales questions, qui revêtent une importance primordiale pour le renforcement de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD. Ce sont : le renforcement de la coordination régionale et du système des modules; la promotion de la coordination et de l'intégration des activités des Nations Unies au niveau sous-régional; l'amélioration des relations entre l'ONU et les organisations continentales et sous-régionales; le suivi de l'efficacité des interventions des Nations Unies s'agissant de la coordination de l'appui au NEPAD; enfin, le renforcement des capacités et la mobilisation de ressources en vue d'appliquer les recommandations et d'améliorer la collaboration interinstitutions en appui au NEPAD.

70. Les participants à la réunion ont décidé de créer de nouveaux modules thématiques en divisant certains des modules existants. C'est ainsi que le module sur la gouvernance, la paix et la sécurité a été divisé en deux, donnant le groupe de la gouvernance et le groupe de la paix et de la sécurité, tout comme le module de l'agriculture, du commerce et de l'accès aux marchés, qui a donné le groupe de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural et celui de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés. Il a été également convenu que les groupes alignent de façon claire et vérifiable les programmes et les ressources sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD.

71. Face aux exigences du nouveau cadre de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, le mécanisme de consultation régionale des organismes des Nations Unies œuvrant en Afrique a été élargi à la Commission de l'Union africaine. Les participants à la réunion ont recommandé que le système des Nations Unies tienne des consultations régulières avec l'Union africaine par l'intermédiaire du Secrétaire général ou du Secrétaire exécutif de la CEA, en consultation avec les organismes et institutions des Nations Unies. Forte de son rôle de chef de file pour la coordination de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, la CEA prendra, à la demande

du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, des mesures concrètes pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et fera office de coordonnateur stratégique.

72. Les participants à la réunion ont reconnu qu'il importait de mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui des Nations Unies au NEPAD et ont recommandé que la CEA, en consultation avec d'autres organismes, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, devrait coordonner les discussions sur les besoins des communautés économiques régionales de sorte à permettre que l'appui des Nations Unies soit mieux ciblé et réponde mieux aux priorités du NEPAD et aux perspectives sous-régionales. Les participants ont souligné l'importance du suivi et ont décidé qu'il devrait se fonder sur la contribution éventuelle du système des Nations Unies aux priorités du NEPAD ainsi qu'à la mission que s'est fixée l'Union africaine. Il a été demandé à chaque groupe thématique d'élaborer un cadre de suivi.

73. Pour resserrer leur coopération, la CEA et le PNUD ont formé un partenariat stratégique au début de 2007 afin de mettre en commun leurs ressources pour stimuler le renforcement des capacités. Les domaines prioritaires de collaboration entre les deux institutions comprendront le suivi des progrès accomplis par l'Afrique en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la promotion de l'intégration régionale, la promotion du commerce, l'assistance au NEPAD et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et la promotion de la gouvernance.

B. Appui à la mobilisation des ressources financières en vue de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

74. Si la responsabilité de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du NEPAD incombe au premier chef aux gouvernements africains, le système des Nations Unies peut soutenir le processus en menant une action de sensibilisation en faveur d'un accroissement des flux de ressources et en fournissant un appui financier direct.

75. Le Fonds monétaire international (FMI) a poursuivi les actions qu'il entreprend avec ses partenaires internationaux pour promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté. En plus du renforcement des capacités et des conseils, le Fonds a consenti un appui financier direct et un allègement de la dette, notamment dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la dette, de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En janvier 2007, il avait annulé la totalité de la dette qui lui était due par 16 pays africains qui avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative. Il s'agit des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone et Zambie. Plusieurs pays africains pourraient prétendre à un allègement semblable de leur dette dès qu'ils atteignent le point d'achèvement dans le cadre de cette initiative.

76. La communauté internationale s'étant engagée à doubler son aide à l'Afrique, la CNUCED a examiné, dans l'édition de 2006 de son *Rapport sur le développement économique en Afrique*, comment le continent pourrait faire en sorte que l'aide supplémentaire entraîne une réduction notable de la pauvreté et des gains durables en matière de bien-être économique. Il faut, selon le rapport, un nouveau mode de

pensée pour aborder les insuffisances du système actuel d'aide internationale, notamment les coûts élevés des transactions, le manque de transparence, l'incohérence, l'imprévisibilité et les exigences excessives dont font l'objet les institutions faibles des pays bénéficiaires. Le rapport préconise une nouvelle architecture de l'aide dotée d'une plus grande composante multilatérale, gérée selon des modalités institutionnelles différentes et allant de pair avec l'octroi d'une plus grande autonomie des bénéficiaires en matière de politiques. En outre, le projet de la CNUCED sur la mobilisation des ressources financières en Afrique (2006-2008) vise à renforcer la capacité des pays de trouver des sources parallèles de ressources extérieures et intérieures non créatrices de dette et à renforcer la capacité des décideurs d'utiliser ces ressources efficacement pour réduire la pauvreté dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et du NEPAD.

77. De concert avec le PNUD, la CNUCED a publié un rapport intitulé *Asian Foreign Direct Investment in Africa: Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries*, qui examine divers aspects des investissements asiatiques dans les économies africaines en vue de mieux faire comprendre les possibilités et les difficultés inhérentes à ces investissements et les moyens de les accroître. Le rapport présente les études de cas du Botswana, du Ghana, de Madagascar, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie.

78. Le Fonds pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique a été mis en place comme mécanisme financier d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique. Le Cameroun et le Nigéria ont contribué au Fonds et l'Égypte a offert de lui apporter un appui technique. L'ONUDI a aussi facilité la signature d'un mémorandum d'accord entre la Banque islamique de développement et certains pays d'Afrique de l'Ouest en vue d'ouvrir des facilités de crédit à des secteurs donnés.

C. Plaidoyer, questions multisectorielles et appui institutionnel

79. Outre les activités du groupe de la communication, du plaidoyer et de la sensibilisation, plusieurs organismes et bureaux des Nations Unies se sont attachés à promouvoir le programme du NEPAD et à concourir au développement de l'Afrique. Le PNUD, de concert avec le Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la CEA, la BAD et d'autres partenaires, a organisé le sixième Forum sur la gouvernance en Afrique en mai 2006, dont le thème était la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Forum a donné l'occasion d'échanger des données d'expérience et d'engager un plaidoyer actif en faveur du Mécanisme, suscitant de la part de nombreux partenaires de développement un vif intérêt à apporter un appui à ce dispositif.

80. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a apporté un appui à l'organisation de la conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue au Bénin en juin 2006. La conférence a porté sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et a donné l'occasion à ceux d'Afrique d'échanger des pratiques optimales et les enseignements tirés. Le Bureau a également mené une importante action de plaidoyer et publié des rapports intéressants directement l'Afrique et les activités du NEPAD, dont des rapports sur

l'autonomisation des femmes, la gouvernance et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. En réponse à une demande de l'Assemblée générale, des rencontres interactives officielles avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé ont été organisées en juin 2006 en prélude à la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours, tenue en septembre 2006.

81. Avec le concours du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a effectué en 2006 des visites de consultation auprès de certains gouvernements et institutions des pays africains et des pays donateurs et a établi son deuxième rapport intitulé « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD ». Il y indiquait que la principale tâche consiste à tirer parti de l'élan actuel en traduisant en résultats concrets les engagements que la communauté internationale a pris d'appuyer le développement de l'Afrique. Le Groupe a recommandé que le système des Nations Unies élabore un cadre intégré pour appuyer la Commission de l'Union africaine, qui prévoit un appui au programme du NEPAD. En octobre 2006, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé une table ronde sur les moyens éventuels de surmonter les obstacles institutionnels qui entravent la mise en œuvre du NEPAD.

82. Les organismes des Nations Unies appuient également les efforts entrepris par les pays dans plusieurs domaines multisectoriels importants, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'indice de l'égalité des sexes et du développement en Afrique mis au point par la CEA pour mesurer l'égalité relative des sexes dans les États membres est actuellement mis à l'essai dans 12 pays qui ont établi leurs rapports nationaux : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Égypte, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Il sera étendu à 24 autres pays en 2006. La CEA aide activement les pays à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les divers secteurs en tenant des ateliers, en fournissant des services consultatifs et en jouant son rôle directeur et de catalyseur dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. La CEA et le Département des affaires économiques et sociales œuvrent en collaboration pour renforcer la capacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme à faire usage des technologies de l'information et des communications en mettant en place un réseau électronique régional. Le Département a également aidé les pays africains à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

83. En matière de réduction de la pauvreté, la CEA a élaboré et exécuté un projet qui vise à aider les pays africains à échanger leurs données d'expérience et leur savoir-faire en matière d'élaboration et d'application de stratégies de réduction de la pauvreté en vue de réaliser les objectifs du NEPAD. Afin de permettre à un grand nombre de personnes d'y participer à un coût réduit, le partage des connaissances se fera par voie électronique. Quatre tables rondes électroniques ont été organisées en 2006, sur les thèmes suivants : appropriation, direction et responsabilité; croissance économique et réduction de la pauvreté; renforcement des capacités; et mise en place d'une nouvelle architecture de l'aide. Au total, 150 participants de 40 pays africains, provenant de différents ministères et établissements de recherche, ont été inscrits. La réunion plénière du Caire sur la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté, que la CEA a organisée en 2006 en collaboration avec l'Union africaine et le PNUD, a souligné que les efforts faits par l'Afrique pour

atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement risquent d'être entravés si les États membres ne bénéficient pas d'une augmentation du revenu par habitant induite par des mesures favorisant la croissance et des mesures de gestion de la population, s'ils n'améliorent pas le degré d'appropriation, de direction et de responsabilité dans la formulation et l'exécution de leurs stratégies nationales de développement, et s'ils n'élaborent pas des stratégies intégrées de renforcement des capacités.

84. L'Union africaine et les organisations sous-régionales apportent un appui institutionnel en détachant du personnel, en renforçant les capacités et en fournissant des conseils techniques dans des domaines spécifiques. Dans le cadre de son programme d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique, la CEA aide les gouvernements, l'Union africaine et les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en vue de réaliser les objectifs du NEPAD et d'assurer ainsi l'intégration régionale. Si la deuxième phase du programme (2006) a porté sur la rationalisation des communautés économiques régionales, la troisième (2007) portera sur les problèmes d'intégration monétaire et de convergence des politiques macroéconomiques.

D. Défis et difficultés

85. Dans certains modules thématiques, le système des Nations Unies n'a guère montré de preuves que des synergies se sont créées entre les secteurs pour ce qui est de promouvoir une approche plus globale concernant les phases successives de planification et d'exécution.

86. Le retard accusé dans l'intégration du secrétariat du NEPAD à la Commission de l'Union africaine a empêché les organismes des Nations Unies de fournir un appui cohérent à la Commission de l'Union africaine et aux programmes du NEPAD, ce qui a conduit dans certains cas à la réalisation d'activités séparées et à l'octroi de financements distincts aux deux institutions.

IV. Conclusions et recommandations

87. Il est indispensable que le système des Nations Unies renforce davantage son appui à la mise en œuvre du NEPAD. Pour assurer une coordination plus efficace de l'appui du système des Nations Unies dans le cadre du mécanisme de consultation régionale, il faut adopter des politiques et des mesures d'urgence. Ainsi, non seulement le système des Nations Unies devrait tenir régulièrement des réunions, mais aussi les organismes des Nations Unies devraient être représentés aux consultations régionales à un niveau élevé.

88. Vu que les problèmes de l'Afrique exigent l'adoption de mesures à court et long terme, les réunions de haut niveau permettent d'élaborer une stratégie concertée en vue de consolider les efforts pour répondre aux besoins urgents ainsi qu'aux questions structurelles à long terme du continent. Ces réunions pourraient également permettre de procéder à un examen et à une évaluation globale des modalités de travail du système des Nations Unies en Afrique.

89. Les organismes des Nations Unies devraient établir à l'échelle du système un mécanisme par lequel ils échangeraient leurs données d'expérience, en tireraient des

enseignements et bénéficieraient des meilleures pratiques en matière de coordination et de collaboration. Le système des Nations Unies pourrait ainsi tirer parti d'une collaboration efficace et cohérente de diverses institutions chargées d'élaborer des programmes dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures et de l'environnement.

90. À mesure que diverses entités du système s'attachent à élargir et à approfondir leur appui au continent, elles sont appelées à renforcer leurs capacités afin de rendre plus efficaces la prestation de l'appui, la coordination et la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les gouvernements. Pour atteindre cet objectif, le système des Nations Unies devrait accroître les ressources financières et affecter davantage de fonds aux programmes intéressant l'Afrique.
